

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 5
Le Chevalon – Chassolière – La Plaine

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 16 mars 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 2 février dernier, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

Fiche navette n°1 : Rue Jacques Brel

- Vitesse excessive malgré zone 30 – moyens à trouver pour la limiter

Réponse :

Des aménagements type ralentisseurs peuvent être installés. Ils ne sont cependant pas prévus aujourd'hui au budget 2015.

Fiches navette n°2,3,4 ,5: Vitesse excessive Départementale 1075

- a) Demande de panneaux de signalisation nettement visible indiquant les passages piétons entre le pied de la descente du Chevalon et le logis-neuf pour inciter les automobilistes à ralentir.
- b) Pose d'un panneau de limitation de vitesse à 50 Km/h sous le panneau d'indication du lieu-dit « Chevalon de Voreppe » juste après l'intersection avec le chemin de la Didonnière.
- c) Effectuer des contrôles de vitesse fréquents, par radar, au pied de la descente du Chevalon ou beaucoup d'automobilistes prennent de l'élan et atteignent des vitesses effrayantes dans un secteur ou celle-ci est pourtant limitée à 50 km/h.
- d) Modifier l'accès à la rue Gérard Philippe pour les usagers venant de la direction de Voreppe, en supprimant un îlot.

Réponse :

- a) Une demande sera faite en ce sens au Conseil Général de l'Isère (panneaux A13B).
- b) Au regard des textes en vigueur, le panneau d'entrée d'agglomération limite de fait la vitesse à 50 Km /h. Il ne peut être complété d'un panneau de limitation.

- c) Des contrôles réguliers sont déjà effectués, néanmoins une demande en ce sens sera faite auprès des services de gendarmerie.
- d) Après analyse, il semble effectivement que le positionnement de l'îlot ne permette pas une giration sécurisée pour accéder à la rue Gérard Philippe depuis Voreppe. L'îlot central sera à reprendre dans le cadre de la restructuration des îlots de l'Avenue du 11 Novembre programmée au premier semestre 2015.

Fiche navette n°6 : Miroir chemin de Didonnière

- Remplacer le miroir situé à l'angle du chemin de Didonnière et de la rue Marcel Pagnol

Réponse :

Concernant le remplacement du miroir afin d'améliorer la lisibilité du débouché de la rue Marcel Pagnol (privée) sur la rue de Didonnière. Il s'agit d'un « équipement propre » au lotissement qui se traite normalement par autorisation d'occupation du domaine public communal au frais des bénéficiaires (association syndicale du lotissement). Celui-ci ayant été posé par la commune, son remplacement sera effectué.

Fiche navette n°7 : Desserte du tramway par les transports de la CAPV et/ou du Conseil général

- Quelles solutions offrir aux voreppins qui souhaiteront emprunter le tramway au Fontanil ?

Réponse :

Ils peuvent utiliser la ligne W de la CAPV et la ligne express du Conseil général qui desservent la commune du Fontanil.

Des jonctions seront prochainement créées avec le tramway pour ces deux lignes.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, qui se déroulera le ~~mardi~~ ~~14~~ avril 2015 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Bernard JAY



Conseiller municipal délégué
à l'agriculture

Jean-Louis SOUBEYROUX



Adjoint chargé de la politique de la ville,
de la vie des quartiers, de la citoyenneté,
de la sécurité et de l'intercommunalité